

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE DE FRIBOURG

CONCEPT DU PS DE LA VILLE

En début de législature 2011-2016, le PS de la Ville de Fribourg souhaite faire le point sur le thème central de l'énergie, afin de cibler ses actions prioritaires. Le domaine de l'énergie consommée par la mobilité fait l'objet d'un autre concept et n'est pas traité ici.

I. Etat des lieux

La Ville de Fribourg a déjà investi dans les économies d'énergie et dans les énergies renouvelables (forces), mais il reste du chemin à parcourir (faiblesses).

Forces

- Le Conseil communal a annoncé dans son programme de législature 2011-2016 vouloir initier une politique plus active dans la promotion des énergies renouvelables et dans la diminution de la consommation d'énergie.
- La Ville est membre de l'association « Cité de l'énergie » : classée au 39^{ème} rang des villes inscrites à ce programme, Fribourg atteint 70% des objectifs.
- Dès 2009, elle a introduit les standards Minergie et Bâtiment 2008 pour toutes les nouvelles constructions communales.
- L'usine d'épuration des eaux aux Neigles récupère la chaleur et vend du biogaz.
- Des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés sur la halle omnisport de t-Léonard.
- L'éclairage public est en cours d'assainissement : un programme de cinq tranches annuelles de 500'000.- CHF est prévu dans la planification financière 2011–2015. Les travaux 2011 ont permis une économie d'énergie de 60 à 70% par rapport au coût antérieur.
- Depuis début 2012, la Ville ne consomme que du courant vert pour ses installations: 75% de cette énergie est hydraulique d'origine fribourgeoise, tandis que les 25% restants sont « *Naturemade star* », c'est-à-dire produit par le turbinage du débit résiduel de la Maigrauge et par les panneaux solaires de St-Léonard.
- La Ville participe activement à la campagne *Display*, dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tel que le gaz carbonique.

Faiblesses

- Le Conseil communal ne dispose toujours pas d'un concept énergétique global: le Plan Directeur des énergies est actuellement en cours d'élaboration: à ce stade, seuls les objectifs sont rédigés, et aucune date n'est communiquée sur la livraison du produit final !
- La Ville est membre de « Cité de l'énergie », mais son positionnement au 39^{ème} rang sur 293 communes, met en évidence un grand potentiel d'amélioration. Selon l'évaluation de « Cité de l'énergie », la Ville pourrait s'améliorer dans les domaines de la communication externe, de la coopération avec des particuliers, du chauffage à distance et de la tarification de l'eau.
- La Ville ne possède pas de Commission consultative communale de l'énergie, cependant obligatoire selon l'article 27 de la loi cantonale sur l'énergie.
- La Ville ne contrôle pas la distribution de l'énergie électrique, faite par le Groupe e, contrairement à d'autres villes en Suisse.
- Le Conseil communal devrait être plus actif et plus ambitieux concernant les économies d'énergie dans les bâtiments communaux existants et nouveaux, ainsi que pour les constructions privées.

- La promotion des énergies renouvelables reste trop faible : elle devrait être étudiée de manière systématique pour toute la surface de la Ville, en étroite collaboration avec les entreprises productrices d'énergie (Groupe e et Frigaz).
- La Ville devrait mieux communiquer sur sa propre exemplarité et sur les opportunités offertes aux citoyen-ne-s et aux entreprises afin de les inciter plus activement à se lancer dans des économies d'énergie et à investir dans les énergies renouvelables.
- Le règlement communal de construction est peu ambitieux : il ne définit pas de standards énergétiques exigeants.

II. Objectifs du PSVF

Le PSVF vise des objectifs ambitieux:

- **La Ville de Fribourg économise de l'énergie et produit de l'énergie électrique renouvelable en grande quantité, afin de participer activement à la réalisation de la Société à 2000 Watts.** Il souhaite que les autorités de la Ville élaborent une politique dans ce sens en collaboration étroite avec l'Association « Cité de l'énergie », le Canton de Fribourg, l'Agglomération fribourgeoise et les propriétaires d'immeubles. Cette politique de l'énergie doit viser également une réduction des nuisances polluantes atmosphériques et inciter à la création d'emplois locaux dans le domaine des énergies renouvelables.
- La Ville de FR reçoit le **European Energy Award®Gold en 2015** selon les critères de l'Association « Cité de l'énergie », en atteignant 75% du potentiel spécifique à la commune. Selon l'audit 2011, la Ville aurait un potentiel d'amélioration tout particulièrement dans les domaines de la communication externe, de la coopération avec des particuliers, du chauffage à distance et de la tarification de l'eau.

III. Mise en oeuvre

La Société à 2000 Watts est un objectif à long terme – l'affaire de plusieurs générations. Afin d'atteindre ce but, nous devons mettre en oeuvre dès aujourd'hui des mesures concrètes et efficaces.

1. Général

- Le Conseil communal de la Ville de Fribourg intègre l'objectif de la Société à 2000 Watts dans son **Plan directeur de l'énergie**, qui doit être élaboré rapidement (2014). Elle l'intégrera par la suite dans son **Plan d'aménagement local (PAL)**, actuellement en révision. Cette politique reposera sur deux piliers : les économies d'énergie et les énergies renouvelables.
- Le Conseil communal intègre dans son **Plan financier** quinquennal les projets énergétiques qu'il prévoit de mettre en oeuvre.
- Le thème de l'énergie est intégré au **Règlement des constructions** inscrit au PAL. Ce règlement est complété par les mesures d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables telles que décrites ci-dessous.
- Frigaz et les Services Industriels (S.I.) créent un « **éco-fonds** » par prélèvement sur les recettes des ventes de gaz. Ce fonds sera utilisé pour conseiller (*energy coaching*) les propriétaires privés, et sera également redistribué comme montant d'appoint pour les investissements dans l'efficacité énergétique des immeubles et les énergies renouvelables.
- La Ville renforce ses compétences dans le domaine de l'énergie en créant un **poste de responsable énergie à 80 ou 100%** dans les meilleurs délais.

2. Economies d'énergie

2.1 Patrimoine communal

- La Ville de Fribourg fait un **état des lieux de la situation énergétique** de son patrimoine immobilier et mobilier (eau, gaz, électricité et énergie fossile autre que le gaz).
- Elle soumet tous les projets de construction et de rénovation de bâtiments publics à un **contrôle énergétique** (*energy check*), dont les résultats sont communiqués.
- Le parc immobilier de la Ville (écoles, administration, ateliers) est **renouvelé selon les normes les plus élevées** (actuellement Minergie-A-Eco pour les nouveaux bâtiments et Minergie-P pour les rénovations).
- Elle définit dans son PAL des **périmètres dédiés à la construction de quartiers durables**.
- Ses nouvelles constructions contiennent une **partie importante de bois**, économe en énergie grise
- La Ville prend des mesures dans les installations techniques pour réduire l'utilisation de l'énergie (exigences Minergie pour l'éclairage, appareils électriques selon les normes ou classements les plus efficaces).
- La Ville de Fribourg **sensibilise et forme l'ensemble de son personnel** aux économies d'énergie.
- La Ville **oriente ses achats vers la durabilité** et veille tout particulièrement à l'aspect de la consommation d'énergie et de l'énergie grise.

2.2 Personnes privées, entreprises et commerces

- La Ville définit des normes **plus strictes que celles du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC)** pour les constructions du secteur privé, par le biais d'une réglementation plus sévère (Règlement des constructions).
- La Ville offre un **soutien financier pour le remplacement des appareils inefficaces** afin permettre aux familles en difficulté économique de bénéficier également de conseils selon l'exemple des « Opérations éco-sociales » à Genève.

3. Energies renouvelables

3.1 Patrimoine communal

- **Frigaz et les S.I.** participent activement à la **promotion des énergies renouvelables** en Ville.
- **Frigaz et les S.I.** ont l'obligation de publier un **rapport sur la durabilité** tant sur les objectifs que sur le suivi de la mise en oeuvre.
- La Ville fait la **promotion de techniques de production d'énergies renouvelables autres que solaires**, telles le chauffage à distance au bois, les usines de fermentation de déchets organiques, la production de biogaz ainsi que la récupération de la chaleur provenant des eaux usées dans les réseaux d'égouts et à la STEP.
- Fribourg **investit dans des projets renouvelables hors de la Ville** (turbinage, énergie solaire, centrales thermiques à bois, cogénération, etc.), à condition que ces projets soient développés, pilotés et gérés sur le territoire suisse par des entreprises ou des associations suisses.

3.2 Personnes privées, entreprises et commerces

- La Ville promeut l'énergie **solaire thermique et photovoltaïque auprès des privés** en les soutenant financièrement au moyen de l'éco-fonds.

4. Communication et recherche

- La Ville participe à des **projets de recherche** en collaboration avec les Universités, les Ecoles Polytechniques et les Hautes Ecoles Spécialisées.
- La Ville de Fribourg met à disposition, via son site internet, des **conseils et des informations** sur les solutions d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables. Les personnes privées, entreprises et commerces sont encouragés à partager leurs expériences sur son site internet.
- La Ville de Fribourg organise chaque année une **Journée de l'énergie «Frinerjie »**.
- Elle informe régulièrement sur les bonnes pratiques relevées dans les différents médias.
- Elle informe régulièrement sur les économies d'énergie réalisées dans ses propres bâtiments.
- Elle effectue un **monitoring énergétique**.

IV. Planification des activités du PSVF

2012

- Rédaction d'une **Charte de l'énergie fixant les objectifs énergétiques de la Ville**, qu'il soumettra au Conseil général en vue d'obtenir son soutien.
- Etude sur le **potentiel de l'énergie photovoltaïque** sur le territoire de la Ville de Fribourg.
- Inscription de la promotion des **énergies renouvelables dans les statuts de la Société Frigaz et des S.I.** (proposition à reprendre dans le cadre de la consultation prévue au printemps 2012 sur la réforme de Frigaz et des S.I.).
- **Frigaz et les S.I. créent un « éco-fonds »** par prélèvement sur les recettes des ventes de gaz (consultation de 2012).
- **Certification énergétique cantonale** des bâtiments communaux.
- **Postulat** demandant que la Ville renforce ses compétences dans le domaine de l'énergie et création d'un **poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100%** dans les meilleurs délais.
- **Postulat** pour intégrer dans le **Règlement des constructions** des standards énergétiques élevés lors de toute construction et rénovation des bâtiments de la Ville.
- Création d'une **Commission consultative communale de l'énergie** selon l'article 27 de la loi cantonale sur l'énergie.

2013

- **Programme pluriannuel pour l'assainissement des bâtiments** de la Ville (isolation de l'enveloppe, modernisation du système de chauffage, récupération de chaleur, etc.).
- Intégration de ce **programme dans le Plan financier**.
- Intégration **dans la législation cantonale de l'obligation pour les propriétaires de fournir un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®)** lors de chaque transaction (vente et location) (action pour les représentants socialistes au Grand Conseil)
- Installation d'une **centrale photovoltaïque sur la salle de spectacles Equilibre**.
- **Campagne de promotion pour les installations photovoltaïques** en collaboration avec les propriétaires d'immeubles publics et privés.

- **Récupération de la chaleur** provenant des eaux usées à la STEP.
- **Récolte systématique des déchets organiques** et valorisation dans une usine à biogaz.

2014

- **Plan directeur de l'énergie** de la Ville de Fribourg élaboré en tenant compte des objectifs énergétiques du PS.
- Définition des zones à bâtir réservées pour des **éco quartiers dans le PAL**.
- Promotion des **économies d'énergie dans l'administration et les écoles** (informatique, éclairage, autres appareils).
- Lancement du programme **d'économies d'énergie dans les ménages à revenus modestes**.
- Inscription dans le **Règlement des constructions** des standards pour la consommation d'énergie dans les immeubles, à réaliser lors de toute construction et rénovation de la Ville.

2015

- Projet pour la récupération des rejets de chaleur des eaux usées dans les réseaux d'évacuation des eaux (voir étude du Canton).
- La ville obtient l' **European Energy Award®Gold**.
- Inauguration d'une installation solaire-thermique pour le chauffage des bains publics de la Motta.

(La liste sera adaptée et complétée chaque année)

ANNEXE

Interventions politiques du PS

Confédération

- Initiative fédérale du Parti socialiste suisse : « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative Cleantech) » déposée.

Agglomération Fribourg

- Motion portant sur le concept de l'énergie de l'agglomération.

Conseil général Ville de Fribourg

- Modification du règlement communal concernant la gestion des déchets, généralisation du ramassage des déchets organiques des jardins et des ménages (oct. 2008, modification acceptée par le Conseil général).
- Etude sur l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie sur le site de Châtillon (oct. 2008, refusé par le Conseil communal).
- Adhésion de la Ville de Fribourg au standard « Bâtiment 2008 » (oct. 2008, accepté par le Conseil communal).
- Rapport sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg (déc. 2008, accepté par le Conseil communal en 2009).
- Dérogation aux normes du plan d'aménagement pour favoriser la construction Minergie-P (déc. 2008, accepté par le Conseil communal en 2009).

Ces textes se trouvent sur le site internet du PS Ville de Fribourg : <http://ps-fr-ville.ch>.